



RECU EN PREFECTURE

Le 15 décembre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20211209-D00665210-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 décembre 2021

Le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2021, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 24), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Sadiâ GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN

Étaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Nicolas BODIN, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire : M. Ludovic FAGAUT

Étaient absents : Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD

Procurations de vote : Mme Frédérique BAEHR à M. Abdel GHEZALI, M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question n° 23 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Nicolas BODIN à Mme Sylvie WANLIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Carine MICHEL, M. Sébastien COUDRY à M. Jean-Hugues ROUX, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLIOLO à Mme Françoise PRESSE, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à Mme Annaïck CHAUVET, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Laurence MULOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, M. Maxime PIGNARD à M. Ludovic FAGAUT, M. Yannick POUJET à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN à Mme Carine MICHEL, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, Mme Marie ZEHAF à Mme Sylvie WANLIN

OBJET : 46. Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière

Délibération n° 2021/006652

Attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière

Rapporteur : M. Benoît CYPRIANI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°4	23/11/2021	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association Prévention Routière à hauteur de 1 000 euros. Cette association agit pour lutter contre l'insécurité routière et intervient auprès des élèves de primaire dans le cadre du dispositif des pistes routières. L'objectif est de sensibiliser les enfants et de leur apprendre les règles à respecter mais également les bons gestes à adopter lorsqu'ils sont cyclistes.

I. Le contexte

L'association Prévention routière est une association d'utilité publique en matière de prévention routière. Elle lutte contre l'insécurité routière et agit au contact des usagers pour faire évoluer leur comportement.

Les publics sont variés, de l'enfant à l'adulte en passant par les adolescents. La Ville de Besançon travaille régulièrement en partenariat avec cette association qui a été présente lors des deux journées de prévention pour la sécurité routière organisée par la Ville de Besançon sur l'Esplanade des droits de l'Homme. La Prévention routière organise chaque année les « pistes d'éducation routière » en lien avec la Ville de Besançon et auxquelles participent des policiers municipaux.

II. La proposition

C'est dans le cadre des pistes d'éducation routière qu'il est proposé d'attribuer une subvention ; il s'agit d'une subvention nouvelle. Ce dispositif vise à l'éducation des élèves de primaire (CM2 en particulier) des écoles de Besançon. Les séances mises en place sur la piste de la place Leclerc ont pour objectifs de présenter les règles du code de la route nécessaires aux déplacements à vélo, mais également de faire prendre conscience aux jeunes cyclistes des bons comportements, et équipements, à adopter lors de leur déplacement. L'objectif visé par l'association est de 1 000 élèves bisontins ; des équipements sont nécessaires pour mener à bien cette action : renouvellement du parc vélo et acquisition de supports pour les apprentissages. L'estimation de la dépense à réaliser par l'association Prévention Routière est de 1 000 euros.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans la politique menée par la Ville de Besançon en matière de déplacement mais également en matière de lutte contre l'insécurité routière.

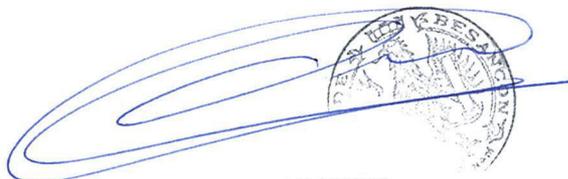
III. Modalités

Le versement de la subvention aura lieu en une fois à compter de sa notification.
L'association transmettra son bilan financier ainsi qu'un compte-rendu de l'utilisation de la subvention.

La dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.522.6574.10500.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association Prévention routière, dans les conditions définies au présent rapport.

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.